

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 08 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 11 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITTE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Le *Constitutionnel* publie la circulaire adressée par M. Drouyn de Lhuys aux représentants de la France à l'étranger, pour la réunion d'une conférence sanitaire internationale en Orient. Cette circulaire propose principalement « de rechercher les causes primordiales du choléra, d'en déterminer les points de départ principaux », le caractère et la marche, afin « d'attaquer le mal dans sa source, en le combattant énergiquement aux lieux mêmes où il prend naissance. » Cette conférence réunira « les hommes de science jugés les plus aptes à éclairer ses délibérations par leurs lumières spéciales. »

A ce propos, l'*Europe* disait récemment : Il y a en Orient deux fléaux, le choléra et la Turquie. Envoyez à Constantinople des agents médicaux pour nous préserver du choléra; mais envoyez-y aussi « des agents politiques, médecins d'un autre ordre, pour guérir une autre maladie », celle dont souffrent tous les États de l'Orient.

Voyez, en effet, les Principautés Danubiennes, la Serbie, l'Herzégovine, la Bosnie, la Bulgarie, l'Albanie, la Thessalie, la Grèce, tout ce que touche ou ce qu'a touché l'islamisme de son souffle homicide. L'état affreux où se trouvent ces populations chrétiennes appelle depuis bien longtemps l'attention de l'Europe. Mais qu'a-t-on fait? Rien. On a obtenu des promesses. A quoi ont-elles abouti? Cette situation si déplorable, en se prolongeant indéfiniment, prépare une crise définitive dont chaque jour augmente la gravité.

Le *Morning Post* demande des funérailles publiques pour lord Palmerston, son inhumation à l'abbaye de Westminster, et des démonstrations nationales en son honneur, comme aux funérailles de lord Wellington.

La famille de lord Palmerston n'a consenti à ce qu'il soit inhumé à l'abbaye de Westminster que sur le désir exprimé dimanche par la reine elle-même.

Le *Daily Telegraph* dit que lord Clarendon a consenti à accepter le poste de ministre des affaires étrangères. Son portefeuille de chancelier du duché de Lancastre serait confié à un membre de la Chambre des communes.

Le *Morning Star* insiste sur la nécessité d'une réforme parlementaire.

Le *Globe* dit que la reine a exprimé le désir que le comte Russell prit la direction du gouvernement en qualité de premier ministre.

Le comte Russell a reçu de tous ses collègues des assurances cordiales de confiance et de concours.

Le conseil des ministres a été ajourné jusqu'à samedi par suite de nouveaux arrangements relatifs aux funérailles de lord Palmerston.

Le *Globe* croit que lord Clarendon prendra le portefeuille des affaires étrangères.

Le *Times* blâme le système qui consiste à nommer le premier ministre d'après l'ancienneté. Il ne croit pas que le comte Russell soit un bon premier ministre, parce qu'il est vieux. Le comte Russell est un whig pur; il appartient à une coterie aristocratique; depuis trente ans il a marché en arrière.

Le *Times* blâme la politique étrangère du comte Russell, sa manie de donner des conseils et de menacer pour reculer ensuite. Il blâme aussi sa politique intérieure.

Un article du *Times* soutient que le choix de M. Gladstone comme premier ministre eût été meilleur que celui de lord John Russell.

Le *Morning Post* regrette que lord Stanley, le fils de lord Derby, dont les sympathies appartiennent à l'opinion libérale, ne veuille pas consentir à faire partie d'une administration qui reflète ses opinions.

Le *Daily News* entreprend de démontrer que le gouvernement est faiblement représenté dans la chambre des communes, où M. Gladstone ne pourra pas être soutenu ni remplacé.

Le *Star* considère la formation du cabinet comme provisoire jusqu'à ce que le parlement soit réuni; alors lord John Russell devra se renforcer dans les rangs du parti libéral dans la Chambre des communes.

Le *Morning Herald* soutient que la division existe dans le parti libéral depuis la mort de lord Palmerston, et que M. Gladstone est maître de la situation.

L'Angleterre vient de lever les dernières mesures restrictives qui existaient encore dans ses ports à l'égard des navires de guerre des États-Unis.

Le 21 octobre, le Sénat de Francfort a répondu à l'interpellation du Corps-Législatif, en déclarant qu'il saurait défendre avec énergie l'indépendance de cette ville libre et de son territoire.

Du reste, ce n'est pas seulement à Francfort, mais encore à tous les États secondaires de l'Allemagne, que la Prusse et l'Autriche ont notifié de mettre un terme aux attaques de la presse et des associations contre leur politique.

Aussi tous les États de la Confédération germanique commencent à comprendre que leurs droits et leurs libertés sont menacés par cette incroyable attitude des deux grandes puissances allemandes. La Saxe, plus directement en cause, est décidée à résister. Hambourg se prononce dans le même sens. La question, en se généralisant, devient de plus en plus grave.

L'*International* prétend que la Prusse et l'Autriche sont déterminés à s'emparer du gouvernement de Francfort, si le sénat de cette ville n'empêche pas les réunions des associations politiques. Nous en doutons; l'Autriche surtout y réfléchira à deux fois avant de s'associer à ces mesures extrêmes.

On écrit de Francfort, le 23 octobre :

Dans la réponse qu'il vient de faire, sous la date du 21 octobre, à l'interpellation du corps-législatif, le sénat de Francfort regrette de devoir se borner, dans l'état actuel des négociations, à constater qu'il a pris connaissance de deux notes que les représentants de l'Autriche et de la Prusse lui ont adressées.

Le contenu de ces notes, dit le sénat dans sa réponse, a donné lieu à de sérieuses réflexions; le sénat n'hésitera pas à défendre énergiquement l'indépendance de la ville libre de Francfort, tout en se réservant de faire des communications ultérieures dès que l'état de la question le permettra.

FEUILLETON.

14

UN PHILOSOPHE

(1789-1794),

Par M. MARIN DE LIVONNIÈRE.

(Suite.)

Quand tout le monde fut parti, Goubard s'approcha de M. d'Assilly.

« Monsieur, lui dit-il, s'il y avait quelque chose pour votre service et que nous puissions faire, moi ou mon compagnon ? »

— Ah! ah! Goubard, répondit M. d'Assilly en regardant avec étonnement son interlocuteur, vous êtes, aussi vous, avec ces gens-là ?

— Dame, Monsieur, par le temps qui court, on n'est point maître de faire ce qu'on veut : le tambour bat, faut aller. Je vous jure pourtant que j'aimerais mieux être à travailler dans ma boutique qu'à piller dans d'honnêtes maisons.

— Vous me faites plaisir, mon ami; je n'imaginai pas qu'il y eût un brave homme au milieu de ces tas de coquins.

— De fait, il n'y en a guère, sinon Gascogne et moi. Voyez-vous, Monsieur, quand j'ai vu que tous les sacrifiants se mettaient en avant pour arriver ici les premiers, j'ai dit à Gascogne : « Fourrons-nous avec eux, il y aura peut-être moyen d'empêcher un mauvais coup. » Maintenant, si nous pouvions vous rendre un petit service ?

— Merci, Goubard, tenez, je vous prie de desserrer un peu ces courroies; voilà déjà mes mains rouges comme des saucissons.

L'honnête ferblantier et son compagnon s'empresèrent d'accéder au désir de M. d'Assilly, et renouvelèrent leurs offres; mais celui-ci demanda simplement qu'on mit du bois dans le feu; puis il s'appuya sur le dossier de son fauteuil comme pour prendre du repos.

Le repos toutefois n'était guère possible; les envahisseurs parcouraient le château, battaient les portes, s'appelaient par les fenêtres; les uns pillaient, les autres buvaient, tous brisaient; partout des cris, des chants, un tumulte infernal. Bientôt arriva le corps sous les ordres de Froment, et ce fut pour prendre part à la besogne. Si, parmi ceux qui le composaient, plus d'un pensait comme le ferblantier Goubard, nul n'osait le dire. Froment n'aimait

point les châteaux assurément, mais il avait, lui aussi, de bons meubles en sa maison. Voir défoncer les armoires, déchirer les rideaux, mettre tout en pièces, le faisait intérieurement frémir d'horreur; il riait cependant, se tenait les côtés, hurlait d'enthousiasme.

Les choses allaient de ce train, et l'on ne savait trop comment elles finiraient, lorsque survint un homme dont la présence n'était ni attendue ni désirée.

En quittant l'étang des Rouches la veille, M. de Méral s'était rendu à Chazé où l'appelaient des affaires particulières, négligées depuis longtemps. Il en expédia une partie le même soir, remit le reste au lendemain et se coucha sans défiance. Le lendemain, ses affaires terminées, il écouta en courant le rapport du garde chargé de surveiller la pêche. Comme le serviteur s'excusait piteusement de n'avoir pas pu dresser procès-verbal, tant les voleurs étaient nombreux :

« Fort bien ! dit M. de Méral, je les connaîtrai, j'ai leurs noms.

Là-dessus, il fit atteler, prit pour retourner à Craon un chemin différent de celui que suivait la garde nationale, conduisit sa fille chez lui, et se

bâta de passer ensuite à la maison commune pour y prendre langue avant de procéder aux mesures qu'il méditait. Grande fut sa surprise en apprenant les divers événements de la matinée : l'arrivée des maraudeurs détrossés, la réunion du conseil, l'envoi du premier détachement; à tout cela il répondait par un signe de tête en forme d'assentiment; mais quand on ajouta que la garde nationale était partie en masse pour le château de la Forêt, à la suite d'une délibération en place publique, ses sourcils se froncèrent; il ceignait son écharpe, courut chez lui, monta à cheval, et arriva à la Forêt au moment où l'on clouait de vieux portraits au mur d'une grange pour tirer à la cible sur ces figures de ci-devant qui n'en souriaient pas moins.

Sans s'arrêter à ce détail, il demanda les chefs. On lui répondit qu'ils étaient au billard. Il s'y rendit aussitôt.

Froment, Mousseron, Favard et Prisset étaient là effectivement, babil bas, la queue en main.

« Eh bien ! dit M. de Méral en entrant, quelle opération faites-vous ici ? »

— Une partie à quatre, citoyen maire, répondit Prisset, qui n'entendait à rien en dehors de l'école de peloton et de l'école de bataillon.

Le mouvement provoqué en Autriche par le manifeste impérial du 20 septembre s'étend et devient de plus en plus profond. A côté des Magyars, les Slaves du sud et du nord, toutes les races dont se compose l'empire revendiquent leurs droits nationaux, se groupent, se confédèrent et veulent fonder des Diètes. Comment concilier toutes ces tendances? comment relier à l'unité, représentée par les Allemands, l'autonomie de tous les autres peuples? C'est cet immense problème que l'Autriche doit résoudre, sous peine de tomber dans une sorte de dissolution politique dont il est impossible de prévoir les conséquences.

On apprend de bonne source, dit un télégramme de Vienne, du 22 octobre, que la nouvelle, donnée par les journaux, de la suppression du commandement d'armée de Vérone et de la nomination du général Benedek au rang de feld-maréchal, qu'on rattachait à cette suppression, est dépourvue de fondement.

Nous livrons à l'indignation de nos lecteurs le fait suivant dénoncé par le *Journal de Posen* :

« Sous peu, on doit procéder, dans le royaume de Pologne, au recrutement annoncé pour le mois de novembre. Le gouvernement prussien, pour rendre toute fuite impossible aux malheureuses recrues, a ordonné, suivant le dire de la feuille allemande *Patriot Zeitung*, aux gardes disposés le long de la frontière du royaume de Pologne, de doubler de vigilance et de s'emparer des fuyards. »

Il ne manquait plus à la Prusse que de se faire ainsi le geôlier et l'exécuteur des hautes œuvres de la Russie pour l'extermination de la Pologne.

Les élections pour le renouvellement de la chambre des députés du royaume d'Italie se sont accomplies avec un ordre parfait. Pour juger de l'étendue et de la vivacité de la lutte, il suffit de savoir qu'on n'évalue pas à moins de 17,000 le nombre des candidats qui se sont mis ou ont été mis sur les rangs pour ces 443 sièges de représentants. Les votants ont été nombreux, et dans la plupart des collèges il y a eu ballottage entre les candidats de nuances opposées.

Le général La Marmora, président du conseil, et M. Jacini, ministre des travaux publics, ont été réélus à une grande majorité. A l'heure où nous écrivons ces lignes, il ne nous est encore parvenu aucune autre indication sur les résultats définitifs du scrutin.

Victor-Emmanuel est parti de Florence pour Turin afin d'y recevoir le roi et la reine de Portugal, le prince et la princesse Napoléon.

On écrit de Florence, le 22 octobre :

Le roi a reçu aujourd'hui le ministre du Mexique.

Le ministre a dit : « La grande affection que l'empereur Maximilien porte à Votre Majesté, lui fait regretter le long intervalle pendant lequel il n'a point eu de ministre auprès de vous. L'empereur fait des vœux pour que les liens de bonne amitié, existant aujourd'hui entre les deux jeunes monarchies, se resserrent de plus en plus. »

Le roi a répondu : « Je fais des vœux pour le bonheur de l'empereur, de sa famille et du Mexique. Les bonnes relations entre l'Italie et le Mexique se consolideront de plus en plus. Vous me trouverez toujours disposé à les resserrer autant que possible. »

On écrit que M. Massimo d'Azeglio va se rendre à Rome. C'est là un fait important pour qui se rappelle que cet homme d'Etat est le premier en Italie qui ait eu le courage, quoique l'un des plus ardents patriotes, de s'élever contre l'idée de Rome capitale.

On annonce la publication d'une brochure intitulée : *Le Saint-Siège et le brigandage*. Cette brochure est la justification de Pie IX, si souvent accusé à tort d'armer les bandes de brigands qui dévastent la frontière napolitaine.

Le gouvernement espagnol vient de déclarer que dans les élections qui se préparent pour le renouvellement des cortès, le gouvernement n'aura pas de candidats officiels.

On mande de Bruxelles, le 24 octobre :

L'*Echo du Parlement* déclare dénuée de fondement l'assertion émise par plusieurs journaux qu'un régiment de cavalerie belge était organisé pour le Mexique.

On nous écrit d'Anvers qu'il est de nouveau question de relever les fortifications de cette ville. On va même jusqu'à prétendre qu'un crédit est demandé aux Chambres à cet effet par le gouvernement. Nous accueillons ce bruit sous toutes réserves, mais nous l'insérons parce qu'il est de ceux qui se rattachent à la question des frontières du Rhin.

On dit encore que le roi des Belges a fait exprimer à Napoléon III son désir de le voir. On parle d'une entrevue entre les deux souverains.

La *Renaissance louisianaise* prête au président des Etats-Unis le projet de proclamer une amnistie générale, de retirer du Sud toutes les troupes, et de faire rendre toutes les propriétés confisquées, projet que confirment d'ailleurs d'autres journaux et correspondances d'Amérique. Nous ne saurions trop applaudir à ces mesures, qui, en faisant disparaître les dernières traces de lutte, mettront le sceau à la reconstitution de l'Union.

Depuis quelque temps, les lettres de l'Algé-

rie présentent la situation de ce pays sous un jour inquiétant, et l'attitude des indigènes comme révélant une sorte d'hostilité. Ces craintes, que rien ne confirme officiellement, sont sans doute exagérées, mais elles ont dû appeler l'attention du gouvernement.

On lit dans la *Liberté* :

Nous tenons de bonne source que le projet d'aliénation d'une partie du domaine forestier de l'Etat, qui n'a pu être discuté pendant la dernière session du Corps-Législatif, et qui a rencontré une si vive opposition, n'est point abandonné par le Gouvernement, ainsi que le bruit en avait été répandu il y a quelque temps.

Certaines modifications seraient, nous dit-on, introduites dans le projet, en vue de donner satisfaction aux vœux exprimés cette année par les conseils généraux, qui redoutent, dans l'intérêt de la salubrité publique et de la défense du sol contre les inondations, le défrichement du sol forestier.

La surface des forêts domaniales à aliéner serait considérablement réduite; on répartirait la durée de l'opération sur un plus grand nombre d'années; enfin on ne demanderait à cette ressource qu'une somme de 60 millions au lieu de 100 qu'on devait en retirer dans le projet primitif. Dans les contrées sujettes aux inondations qui renferment des bois compris dans le projet d'aliénation, les parcelles aliénables seraient vendues sans faculté de défrichement.

Tels sont, nous dit-on, les principaux changements qui seront apportés au projet et au moyen desquels on espère le faire accepter par le Corps-Législatif qui l'a d'abord accueilli avec tant de défiance et dont la majorité persiste, croyons-nous, à vouloir repousser toute mesure de ce genre comme préjudiciable à de très-grands intérêts du pays.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

On lit dans le *Moniteur* :

L'Impératrice a consacré aujourd'hui sa journée à la visite des malades du choléra. Malgré un rhume violent dont elle est atteinte depuis quelques jours, Sa Majesté, oubliant sa propre fatigue pour s'occuper de la souffrance et du deuil des autres, s'est rendue successivement à l'hôpital Beaujon, à l'hôpital de Lariboisière, et enfin à l'hôpital Saint-Antoine.

Elle a visité les salles occupées par les cholériques, s'est approchée du lit de tous les malades, les a interrogés et exhortés avec la sollicitude et le dévouement d'une sœur de charité.

Sa Majesté a constaté avec bonheur que le nombre des guérisons annonçait une amélio-

pouvoir vous la rendre.

— Vous êtes libre, dit M. de Méral.

— Oui-dà, libre de par vous! un voleur m'arrête, un autre me lâche; et le troisième, que fera-t-il? En attendant, quel trésor de grâces à rendre! En vérité, je n'y pourrai suffire.

— Vos sarcasmes ni vos injures ne me touchent, répondit M. de Méral. Rassurez-vous, d'ailleurs, vous ne me devez rien. On vous soupçonnait d'avoir fait enlever par violence des armes appartenant à la garde nationale en service; ces armes n'ont pas été trouvées ici; vous étiez donc étranger...

— Par la mordieu! s'écria M. d'Assilly, sans se soucier de la présence de Froment et de Mousseron qui venaient d'entrer, vous vous trompez en ce point; si ce n'est pas moi qui les ai fait enlever, ces armes, du moins j'y ai contribué de tout mon pouvoir. Comment donc! tirer un bon fusil de la main d'un des guerriers que voilà, c'est ôter une flûte de la bouche d'un âne. Ha! ha! ha! combien on eût payé cher, il y a quelques années, pour voir un de ces paillasses sur la foire!

Mousseron voulut s'élaner sur le vieux gentilhomme, M. de Méral lui barra le passage.

« Je vous arrête, dit-il à M. d'Assilly; vous serez

ration notable dans le cours de l'épidémie, et elle a daigné témoigner à plusieurs reprises sa satisfaction des soins donnés aux malades et aux convalescents, et pour lesquels tous ceux qui les entourent rivalisent de zèle.

Au sortir des trois hôpitaux, une foule nombreuse a acclamé l'Impératrice, et exprimé, par les témoignages les plus chaleureux, l'émotion que lui inspirait le dévouement de Sa Majesté.

L'Impératrice était accompagnée de M^{me} la vicomtesse Aguado, dame du palais, de M^{me} Bouvet, sa lectrice, à peine remise du cruel accident de Neufchâtel, de M. le marquis de Lagrange, son écuyer, et de M. Duperré, officier d'ordonnance de l'Empereur.

— L'Empereur a remis au ministre de l'intérieur, pour être distribuée par ses soins aux familles des victimes du choléra, une somme de 25,000 francs prise sur sa cassette particulière.

L'Impératrice a ajouté à cette somme un don de 15,000 francs, et le Prince Impérial un don de 10,000 francs.

— Mme la comtesse de Montijo est allée à Saint-Cloud, où elle doit passer plusieurs jours.

— Le prince héréditaire de Prusse et sa jeune femme, fille aînée de la reine Victoria, arriveront à Londres aujourd'hui jeudi.

— Depuis quelque temps déjà on ne parlait plus de la brochure de l'Empereur sur l'Algérie. Le Nord croit savoir que Sa Majesté corrige en ce moment les dernières épreuves de l'édition de ce travail, complètement remanié. C'est, dit-il, un grand in-8° imprimé en gros caractère, et écrit sous forme de lettre adressée au duc de Magenta.

— On assure que Mgr l'évêque d'Orléans travaille en ce moment à une *Vie du général de Lamoricière*.

— On lit dans la *Semaine religieuse* du diocèse de Bayeux et Lisieux :

« La santé de Mgr l'évêque de Vannes continue de donner de vives alarmes. C'est en visitant les malades atteints du typhus dans l'hôpital de Lorient que le vénérable prélat a contracté la maladie qui ne paraît guère devoir céder aux secours de l'art. »

— Une certaine recrudescence cholérique s'est manifestée dans les quartiers du sud de Madrid. Il y a eu le 21 octobre 156 cas et 93 décès. L'émigration continue.

— Les avis de Gibraltar, en date du 16, constatent que le choléra avait presque entièrement disparu. D'après des lettres particulières, il y avait à Séville 50 décès cholériques par jour.

— La désolante nouvelle de deux affreux sinistres maritimes est parvenue avant-hier au soir au Havre, par une dépêche télégraphique

détenu provisoirement, et relâché dès que les fusils seront rendus.

— A la bonne heure! reprit M. d'Assilly: arrêté, relâché, arrêté encore; ne disais-je pas que ça reviendrait? ils ne savent pas même ce qu'ils veulent. Allons, faites et défaites. Quant à moi, je ne bouge pas: vous aurez l'honneur de me porter, si ma compagnie vous plaît tant.

Sachant bien que ses ordres n'auraient aucun empire sur son rude prisonnier, s'il lui commandait de le suivre, ne voulant point user de violence envers un ancien ami qu'il espérait pouvoir rendre à la liberté dès le lendemain, craignant surtout de provoquer de nouvelles imprudences chez un homme incapable de se contenir, M. de Méral se hâta de sortir de la chambre, où Goubard et Gascogne restèrent seuls; puis il s'enquit des moyens de transport disponibles. Deux voitures se trouvaient sous la remise; mais l'écurie était vide, point de chevaux. En cette extrémité, on requit à la ferme voisine une charrette à bœufs, on y mit de la paille; Silvestre fut placé en avant, ensuite on descendit à force de bras M. d'Assilly sur son fauteuil, et il fut hissé à grand-peine sur l'arrière de la charrette.

Ces dispositions prises, il ne s'agissait plus que

— Je plaisante rarement, jamais en pareille circonstance, reprit M. de Méral. Avez-vous des ordres du district? continua-t-il en s'adressant à Froment.

— Non.

— Alors où sont vos pouvoirs?

— Mes pouvoirs... Mon Dieu, la chose a été décidée ce matin un peu irrégulièrement.

— Un peu! il n'y a ni peu ni beaucoup en fait d'arbitraire... Ce que vous faites est purement illégal.

— Citoyen Méral, dit Mousseron, avez-vous été demander leurs pouvoirs aux patriotes de Pouancé, à ceux de Château-Gontier, de Vitry, et à tant d'autres qui font des expéditions semblables à celle-ci, qui fouillent les maisons dangereuses, arrêtent les suspects et les fusillent au besoin?

— Je n'ai rien à demander en dehors de ma juridiction, répondit M. de Méral, mais ici j'ai le droit et le devoir rigoureux d'exiger des justifications précises.

— Ou plutôt, reprit Mousseron, vous voulez brider les patriotes.

— Oui, certes, s'ils s'écartent des voies régulières.

— Et sauver vos amis les aristocrates. »

Un éclair brilla dans les yeux de M. de Méral; mais il se contint et répondit froidement: « Tous ceux que la loi couvre sont mes amis, je les défendrai; ceux qui violent la loi deviennent à l'instant mes ennemis, je les poursuivrai sans tenir compte d'aucune considération.

« Bref, il n'y a pas lieu de discuter; vous êtes ici sans ordres supérieurs, sans délibération préalable du conseil, sans autorisation d'aucune sorte: capitaine Froment, réunissez vos hommes, qu'ils soient prêts à partir dans un quart d'heure! »

Sans attendre de réponse, M. de Méral sortit, monta l'escalier et pénétra dans la chambre de M. d'Assilly. Tout d'abord, Goubard et Gascogne voulurent l'arrêter, mais à la vue de l'écharpe officielle, ils se retirèrent.

Voyant son ancien ami lié comme un criminel, le maire de Craon ne put réprimer un mouvement d'émotion.

« Détachez ces courroies, dit-il aux gardes nationaux. »

Au son de cette voix, M. d'Assilly tourna la tête.

« Vertueuse! Monsieur, s'écria-t-il, vous êtes en belle compagnie! je pensais bien que c'était à vous que je devais cette aimable visite; je regrette de ne

adressée de Guernesey au comité des assureurs du Havre. Le magnifique clipper *Carioca*, capitaine Descroques, faisant partie de la ligne de l'Union des Chargeurs, parti du Havre mercredi dernier, en destination de Rio-Janeiro, s'est perdu sur les récifs d'Aurigny.

Cinq hommes de l'équipage ont péri dans ce naufrage. Une portion du chargement était déjà venue à terre. Le second sinistre est encore plus désastreux : il concerne le trois-mâts le *Cygne*, de Saint-Brieuc, parti aussi du Havre, dans la journée de mercredi, pour rentrer à son port d'armement, et qui s'est perdu corps et biens. Les détails de cette double catastrophe manquent encore.

Chronique Locale et de l'Ouest.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867 A PARIS.
MM. les propriétaires, industriels et commerçants de l'arrondissement de Saumur qui désirent exposer leurs produits, sont invités à adresser leurs demandes d'admission, d'ici le 29 de ce mois, à M. Lambert-Lesage, président de la chambre consultative des arts et manufactures et secrétaire du comité départemental; passé ce délai, les demandes d'admission seront considérées comme non-avenues.
S'adresser pour les renseignements :
A Saumur, chez M. Courtiller, vice-président du comité départemental;
M. Lambert-Lesage, président de la chambre consultative;
M. Léon Besson, président du tribunal de commerce;
M. Léon Mayaud, membre du conseil gén.;
A St-Florent, à M. Duvaud-Girard fils, membre de la chambre consultative.

Nous lisons dans l'*Echo de la Mayenne* :
« Nous avons dû nous contenter, dans notre dernier numéro, d'annoncer sommairement le mouvement préfectoral qui conduit à Angers le préfet de la Mayenne.

« Le département tout entier est flatté de voir le gouvernement donner une position plus élevée au premier de ses administrateurs. M. Poriquet, par ses capacités, sa hauteur de vues et la fermeté de son caractère, appelait la distinction dont il est l'objet. Préfet du Morbihan en 1857 et plus tard de la Meuse, où il a reçu la croix de la Légion-d'Honneur, il n'a été chargé de l'administration de la Mayenne que pendant huit mois environ, juste le temps de nous apprendre à le connaître et à l'apprécier.

« Aussi, notre satisfaction est-elle mêlée de regrets. Personne n'oubliera le trop court séjour, dans notre département, d'un fonctionnaire aussi recommandable par les qualités de l'esprit que par celles du cœur.

« Notre mémoire, celle des pauvres surtout, ne sera pas moins fidèle à M^{me} Poriquet, qui faisait naguère avec tant de grâce et d'affabilité

les honneurs des salons de notre préfecture.

S'il est quelque chose qui nous puisse consoler du départ de M. Poriquet, c'est l'avantageuse réputation qui précède ici son successeur, M. Bergognié, avant d'être investi du secrétariat général de la préfecture du Nord, avait rempli les fonctions de sous-préfet à Marmers, à Langres et à Dôle. Ses capacités administratives font, de sa nomination à Laval, une bonne fortune pour le département de la Mayenne. »

Le bruit s'est répandu lundi à Angers qu'un assassinat venait d'être commis presque aux portes de la ville, et qu'on avait trouvé gisant sur un chemin et percé de coups de couteau le cadavre d'un individu. A part quelques exagérations de détails, le fait était malheureusement vrai. Un crime a été en effet commis dans la nuit du 21 au 22, sur la route impériale n° 162, à 8 kilomètres d'Angers. Un homme, dont nous ignorons le nom et la profession, a été frappé à la tête et à la figure avec un instrument contondant, et les blessures ont été tellement graves qu'elles ont entraîné la mort presque immédiate. Voici les renseignements que nous avons pu recueillir et que nous donnons sous toutes réserves. Au reste, la justice qui s'est transportée sur le théâtre du crime préside à une information des plus consciencieuses, et l'on comprend les motifs qui nous obligent à garder le silence sur un crime dont l'auteur n'échappera pas, tout porté à le croire, à la vindicte de la loi. (Maine-et-Loire.)

Le *Journal de la Vienne* rend compte d'une exposition de chiens courants et de chiens d'arrêt, qui s'est tenue le 18 à Poitiers. Une affluence de visiteurs assez considérable, dit ce journal, et qui prouve qu'il existe dans notre Poitou de véritables amateurs de la chasse et des connaisseurs aussi compétents que dévoués, avait bravé la pluie et la boue et se pressait autour des boxes.

On a remarqué plusieurs meutes fort belles et composées généralement de ces chiens au type vigoureux, à forte encolure, bien jambés et infatigables, qui ont, en plus d'une circonstance, tenu honorablement et même victorieusement tête aux plus renommés fox hunters d'outre-Manche.

En chiens d'arrêt, l'exposition était peut-être moins nombreuse; mais on pouvait être légitimement satisfait des qualités et de la race des sujets. En un mot, l'exposition canine de Poitiers, à ses débuts, promet déjà beaucoup pour l'avenir.

On lit dans l'*Intérêt Public* de Cholet :
Une centenaire qui habitait la ferme de la Boulaye, commune de Beaupreau, est décédée dimanche dernier 15 octobre, à six heures du matin, au milieu de sa famille qui, ne lui connaissant ni maladie, ni douleur, ne s'attendait pas à une fin si prochaine. La vénérable

par Froment, le second par Mousseron, le troisième par Favard. Le dernier, d'une douzaine d'hommes seulement, et n'ayant d'autre office que de garder le prisonnier, fut mis sous les ordres de Prisset. M. de Méral n'avait pas de poste fixe, il chevauchait sur les flancs, et se portait tantôt à la tête, tantôt à la queue : sans usurper de fonction militaire, de l'œil il surveillait tout.

Cependant, trois heures environ s'étaient écoulées depuis l'arrivée de la garde nationale à la Forêt. Les gens du château, instruits par Silvestre, avaient mis ce temps à profit : courant dans toutes les directions, ils s'adjoignirent les fermiers du voisinage; ceux-ci en recrutèrent d'autres; bientôt le bois de la Forêt, lieu du rendez-vous général, se remplit d'hommes armés, qui de fourches, qui de bâtons ferrés et d'autres instruments aratoires peu redoutables en rase campagne, mais terribles dans un défilé.

De son côté François d'Assilly revenait au château, après s'être assuré que M. de Méral et Charlotte, dont il avait secrètement protégé la sûreté pendant toute la nuit, étaient rentrés à Craon, lorsque lui parvint la nouvelle de ce qui se passait à la Forêt. Son premier mouvement avait été de se porter im-

blement au secours de son père; il disposait de cinq ou six jeunes gens déterminés, bien armés, bien montés, et bon nombre d'hommes étaient déjà réunis dans le bois. Mais, toute réflexion faite, il résolut d'attendre. Une attaque à force ouverte pouvait échouer, et, dans ce cas, mettre en danger la vie de M. d'Assilly. Mieux valait surprendre les gardes nationaux à leur passage au retour dans l'avenue longue de cinq à six cents pas, étroite, couverte à droite et à gauche par un épais taillis. Là, l'infériorité des armes disparaissait; un coup de main pouvait réussir. L'important était de ne pas se laisser découvrir; François y employa tous ses soins.

Heureusement pour lui, les gardes nationaux ne pensèrent nullement à assurer leur retraite en posant une garde avancée, ni même à sonder le bois avant de se mettre en marche; ils se croyaient en pays conquis à tout jamais. De la résistance! qui eût osé y songer vraiment! — Ils allaient être détrempés.

Lorsque le peloton commandé par Froment eut atteint la moitié de la longueur de l'avenue, une grêle de pierres lancées de la lisière du bois assaillit tout-à-coup les gardes nationaux; puis des bûches se mêlèrent aux pierres. Renversé un des premiers,

VILLE DE SAUMUR.
MESURES DE POLICE concernant la salubrité publique.

Nous, Maire de la ville de Saumur, Commandeur de la Légion-d'Honneur, Député au Corps-Législatif,

Vu le règlement de police de la ville de Saumur, en date du 1^{er} juillet 1851;

Vu les lois des 16-24 août 1790, titre XI, art. 5, et 18 juillet 1837;

Vu l'avis du Conseil d'hygiène de l'arrondissement de Saumur, en date du 7 octobre 1865, Arrêtons :

Art. 1^{er}. — Toute personne qui occupe à elle seule une maison entière, ou celle qui occupe le rez-de-chaussée, lorsque la maison est habitée par plusieurs locataires, est tenue de laver à grande eau le ruisseau au droit de son habitation. Ce lavage aura lieu chaque jour, à huit heures du matin, à l'exception des jours de pluie, de neige, de verglas et gelées.

Art. 2. — Conformément à l'article 11 du titre I^{er} du règlement de police du 1^{er} juillet 1851, sus visé, défense est faite aux liquoristes, teinturiers, dégraisseurs, tanneurs, mégissiers et autres, de laisser couler sur la voie publique les eaux provenant de leurs établissements.

Art. 3. — Défense est faite aux aubergistes, traiteurs, etc., de laisser couler sur la voie publique les eaux grasses provenant de leurs maisons.

Art. 4. — Les aubergistes et hôteliers sont tenus de nettoyer et laver à fond leurs écuries, au moins une fois par semaine, le samedi soir ou le dimanche matin.

Art. 5. — Les marchands de chiffons et d'ossements ne pourront conserver leurs osse-

ments ou chiffons entassés dans leurs magasins, qu'autant qu'ils auront pris toutes les précautions pour désinfecter lesdits magasins, de manière à ce qu'il ne s'en exhale aucune mauvaise odeur.

Art. 6. — Les contraventions au présent arrêté seront constatées par le commissaire de police et les agents sous ses ordres, et les délinquants seront poursuivis conformément à la loi.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 13 octobre 1865.
Le Maire, LOUVET.

VILLE DE SAUMUR.

RÈGLEMENT DE POLICE concernant le marché au chanvre.

Nous, Maire de la ville de Saumur, Commandeur de la Légion-d'Honneur, Député au Corps-Législatif,

Vu les demandes qui nous ont été adressées par un grand nombre de commerçants de cette ville et des environs;

Vu les lois des 16-24 août 1790, titre XI, art. 5, et 18 juillet 1837,

Arrêtons :

Art. 1^{er}. — Le marché au chanvre, qui se tient à Saumur tous les samedis, ne s'ouvrira qu'à dix heures du matin.

Art. 2. — Le commissaire de police veillera à l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 19 octobre 1865.
Le Maire, LOUVET.

Vu, etc.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Paris, mercredi 25 octobre. — L'archevêque de Paris a visité les cholériques de l'hôpital de la Charité.

Les Chambres suisses ont commencé leurs travaux et entamé la discussion sur la révision de la constitution.

Florence, 24 octobre. — L'Italie constate que sur 65 élections connues, une cinquantaine sont favorables au gouvernement.

Bucharest, 25 octobre. — La Banque d'escompte, au capital de quarante millions, a été concédée à MM. Mallet, Pereire et à des maisons anglaises.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

BULLETIN FINANCIER.

Les nouvelles du marché monétaire sont de plus en plus satisfaisantes, et il paraît aujourd'hui probable que l'escompte sera maintenu dans les limites actuelles, s'il n'est pas abaissé prochainement à Londres, comme il est permis de l'espérer. C'est assez pour rassurer la Bourse, qui n'avait pas d'autre souci, et qui peut se livrer désormais à ses aspira-

de se mettre en route; mais Froment ne pouvait parvenir à rassembler tous ses hommes. Une cinquantaine manquaient. Dans ce nombre quelques-uns étaient ivres, d'autres parcouraient encore le château, cherchant à grappiller, d'autres enfin avaient disparu. Probablement ces derniers, porteurs d'objets volumineux et difficiles à cacher, s'étaient esquivés pour sauver leur proie; car la présence du maire ne permettait d'espérer aucune tolérance à l'endroit de l'œuvre patriotique qu'ils avaient voulu accomplir en dépouillant un ennemi de la nation. En tout cela, le plus fâcheux était qu'une cinquantaine de fusils et gibernes allaient, si on les abandonnait, tomber au pouvoir des paysans qui ne manqueraient pas de survenir après le départ. D'un autre côté, comment charger de deux fusils des hommes qui avaient déjà toutes les peines du monde à en manier un seul?

« Eh bien ! dit à la fin M. de Méral, laissons les trainards : il est possible que leur indiscipline soit sévèrement punie, tant pis pour eux ! Quant aux fusils, on va les mettre sur la charrette. »

Cela fait, la petite armée s'avança divisée en quatre pelotons, séparés les uns des autres par un intervalle de trente pas, et commandés : le premier

Froment voulut se relever, un voisin tomba sur lui; il ne bougea plus. Le désordre se mit dans les rangs; les plus avancés s'enfuirent en avant, les derniers se rejetèrent sur le peloton de Mousseron qui suivait à trente pas. Celui-ci, surpris un instant, se remit promptement et commanda le feu dans la direction où l'on voyait s'agiter les branches dans le taillis : à cette première décharge répondirent des coups de feu isolés, venant du bois. La fusillade s'établit assez régulièrement; elle était plus nourrie du côté de la garde nationale, mais plus sûre du côté de l'ennemi qui voyait et ne se montrait pas.

(La suite au prochain numéro.)

Le *Journal d'agriculture pratique* assure que dans le département du Nord, où l'on disait que le typhus des bêtes bovines avait fait des ravages notables, il n'y a eu, jusqu'au 14 octobre, que trente bêtes bovines abattues sous prétexte de typhus.

tions de hausse. Elle a déjà recommencé à monter, et la rente s'est relevée à 68 fr., tandis que le Crédit mobilier se rapproche de 900 fr.

Le marché des chemins de fer français est fort calme. Le Nord est toujours très-ferme de 4,090 à 4,092-30. L'Orléans reste stationnaire de 817-30 à 818-75. Le Lyon pivote sur le cours de 860. Les autres lignes restent à peu près sans changement.

La défaveur persiste sur les chemins étrangers. Ils ne s'amélioreront réellement que le jour où les Compagnies, prenant un parti héroïque, cesseront de prélever des dividendes sur le capital, et voudront attendre que leur revenu soit le produit effectif des lignes d'exploitation. Les capitalistes préfèrent, en tous cas, acheter les obligations des mêmes chemins, qui offrent plus de sécurité, et

dont les prix sont réellement plus avantageux. Nous signalerons par exemple les obligations de Savone, qui ne sont qu'à 193 fr.

L'Emprunt mexicain se soutient au-dessus de 48 fr. et les obligations mexicaines oscillent autour de 520. La conversion marche toujours très-régulièrement et on peut considérer aujourd'hui cette grande opération comme très-avancée.

On a beaucoup recherché depuis deux jours les actions de la Compagnie immobilière, qui ont monté à 530, sur la nouvelle que la vente des terrains de Marseille est définitivement terminée. Les Transatlantiques, très-demandés aussi, ont repris à 542-50. — J. Paradis.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE DAVIAU.

Les créanciers de la faillite du sieur Daviau, marchand de bois, demeurant aux Sablons, commune de Louresse-Rochemenier, sont invités à remettre, dans le délai de vingt jours, à M. Cormery, licencié en droit, demeurant à Saumur, leurs titres accompagnés de bordereaux sur timbre, indicatifs des sommes à eux dues, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du tribunal de commerce. La vérification des créances aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le mardi 21 novembre prochain, à midi.

Les créanciers devront se présenter en personne ou par mandataires munis de pouvoirs réguliers.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON. (485)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE MITHOIR.

Les créanciers de la faillite du sieur Mithoir, marinier à Trèves-Cunault, sont invités à se trouver, le lundi 6 novembre prochain, à neuf heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet d'être consultés, tant sur l'état des créanciers présumés que sur la nomination du syndic.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON. (486)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE DAVID.

Les créanciers de la faillite du sieur David, marchand forain à Saumur, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances de cette faillite aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le mardi 7 novembre prochain, à huit heures et demie du matin, et qu'ils doivent se présenter en personne ou par mandataires munis de pouvoirs réguliers.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON. (487)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE DEUVY.

Les créanciers de la faillite du sieur Devy, marchand de blé, demeurant à la Salle-de-Vihiers, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances de cette faillite aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le mardi 7 novembre prochain, à onze heures du matin, et qu'ils devront se présenter en personne ou par fondés de pouvoirs réguliers.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON. (488)

Étude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE aux ENCHÈRES

Le samedi 28 octobre 1865, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, sur la place de la Bilange, à Saumur, à la vente publique aux enchères d'un cheval de la gendarmerie de Montreuil-Bellay.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Au château de Brézé,

Le dimanche 5 novembre 1865, à deux heures après midi,

BEAUX CHÊNES PEUPLIERS ET BOUILLARDS

Dépendant de la terre de Brézé,

ET LES COUPES DE BOIS-TAILLIS

Ci-après désignées :

1^o La coupe du Bois-Boucher, contenant 17 hectares 49 ares 69 centiares;

2^o La coupe du Cul-de-Chèvre, contenant 17 hectares 8 ares 36 centiares;

3^o La coupe des Las, contenant 21 hectares 99 ares 59 centiares;

4^o La coupe du Pont-de-la-Riasse, contenant 8 hectares 80 ares 99 centiares;

5^o Quatre-vingt-trois pieds de peupliers, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés proche la ferme de la Rivière;

6^o Cent dix pieds de chènes, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés dans la coupe des Ecognés-de-Lençon;

7^o Quatre-vingts pieds de chènes, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés dans la coupe du Bois-des-Loges;

8^o Quarante pieds de chènes et bouillards, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés au Bois-des-Rouères;

9^o Soixante-deux pieds de chènes, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés dans les coupes d'Asnières.

Toutes ces différentes ventes sont situées sur les communes de Brézé, Saint-Cyr et Epieds.

S'adresser, pour voir ces différentes ventes, aux gardes de la terre de Brézé, et, pour traiter le jour de la vente, à M. VOLLAND, régisseur.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON ET JARDIN

Rue des Potiers,

Dépendant de la succession de M. Gustave SVANBERG, architecte. S'adresser audit notaire. (594)

TROIS MAISONS

A VENDRE

Rue de Bordeaux.

S'adresser à M. VINSONNEAU. (582)

A LOUER

Présentement,

Une MAISON, située à Saumur, carrefour Cendrière, n^o 6, composée de : au rez-de-chaussée, sur la rue un magasin, derrière une cuisine; petite cour avec latrines; au 1^{er} étage, deux chambres, dont une sur la rue; au 2^e étage, une chambre et un grenier; cave et caveau sous le magasin. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière n^o 8.

UNE JEUNE FEMME de 24 ans, de bonne famille, s'offre pour élever au sein un poupon dans une maison particulière. S'adresser au bureau du journal.

POUR 5 FRANCS ON DONNE une boîte de papier à lettres, premier choix, timbré en couleur, et un cent d'enveloppes.

A la LIBRAIRIE-PAPETERIE GRASSET, rue Saint-Jean, 1. (402)

DESCOTIS

Rue de l'Ancienne-Gare, maison de M. Léger.

CONFECTION D'ADRESSES A LA MAIN, pour la France et l'étranger; pliage et mise sous bande des prospectus. — A PRIX MODÉRÉS.

ÉTABLISSEMENT DES EAUX MINÉRALES

Saison ouverte de JOANNETTE Grand Hôtel. du 15 JUIN au 1^{er} OCTOBRE BAINS ET DOUCHES. pour 1865. Établissement hydrothérapique.

Appartement et Pension à 7 et 5 fr. par jour.

EXPORTATION en bouteilles des EAUX ferro-alcalines et alcalines, LIMPIDITÉ GARANTIE.

LIMONADES ferro-alcalines et alcalines.

Les Eaux ferro-alcalines remplacent avantageusement celles de SPA, et les alcalines celles de SELTZ.

S'adresser, pour les demandes et les prix, à la Direction générale de JOANNETTE, commune de MARTIGNE-BRIAND.

Chaque bouteille porte sur la bande de zinc Martigné et le cachet de l'administration sur l'étiquette.

Dépositaire à Saumur : M. BOISSEAU-JAMAIN, rue Royale.

LA VILLE DE SAUMUR, Son Budget, SES TRAVAUX, SES EMPRUNTS,

Par le D^r BINEAU,

Membre du Conseil municipal,

PRIX : 1 FRANC.

A Saumur, chez M. JAVAUD, libraire, et au bureau du journal.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE D'ANGERS.

REVUE LITURGIQUE ET HISTORIQUE

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS.

Offices. — Vies des Saints. — Bonnes œuvres et Faits divers

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Un an. 5 fr. | Six mois. 2 fr. 75 c.

On reçoit les timbres-poste en paiement.

On s'abonne à Saumur, chez M. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir.

LA MODE ILLUSTRÉE

Paraissant à Paris Journal de la Famille Un n^o est envoyé gratis tous les jeudis sur demande affranchie

52 numéros par an, du format de L'ILLUSTRATION, avec de nombreuses gravures dans le texte.

PREMIÈRE ÉDITION. — Avec plus de 2,000 gravures sur bois, représentant au moins 50 gravures de toilettes par an avec leur description, et tout ce que la mode offre de plus nouveau en lingeries, coiffures, sujets de travaux à l'aiguille, au crochet, etc.

Prix (franco) : trois mois, 5 fr.; six mois, 10 fr.; l'année, 20 fr.

DEUXIÈME ÉDITION. — Elle contient les mêmes éléments que la première, plus 12 gravures de mode coloriées à l'aquarelle, une par mois.

Prix (franco) : trois mois, 4 fr. 25; six mois, 8 fr. 50; l'année, 17 fr.

TROISIÈME ÉDITION. — Elle se compose des mêmes éléments que la première, mais elle donne en plus 25 gravures de mode coloriées à l'aquarelle, deux par mois.

Prix (franco) : trois mois, 5 fr.; six mois, 10 fr.; l'année, 20 fr.

QUATRIÈME ÉDITION. — (Edition de luxe). — Elle contient les mêmes éléments que la première, mais chaque semaine, avec le journal, les abonnés de cette édition reçoivent une grande gravure coloriée à l'aquarelle, soit par an, 52 gravures coloriées, avec la description de chaque dans le corps du journal.

Prix (franco) : trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; l'année, 25 fr. (Les abonnements partent du premier de chaque mois.)

Rédaction, Administration et Abonnements, 56, rue Jacob, à Paris. On s'abonne également chez tous les libraires de la France et de l'étranger.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 24 OCTOBRE.			BOURSE DU 25 OCTOBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	68 15	» 25	» »	68 02	» »	» 12
4 1/2 pour cent 1852.	96 70	» 55	» »	96 10	» »	» 60
Obligations du Trésor.	457 50	2 50	» »	457 50	» »	» »
Banque de France.	3700	» »	» »	3700	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.).	1330	» 5	» »	1330	» »	» »
Crédit Foncier colonial.	610	» »	» »	610	» »	» »
Crédit Agricole.	642 50	2 50	» »	642 50	» »	» »
Crédit industriel.	715	» 5	» »	712 50	» »	2 50
Crédit Mobilier.	892 50	7 50	» »	886 25	» »	6 25
Comptoir d'esc. de Paris.	990	» »	8 75	992 50	2 50	» »
Orléans (estampillé).	816 25	» »	3 75	818 75	2 50	» »
Orléans, nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes).	1093 75	1 25	» »	1095	1 25	» »
Est.	535	» 1 25	» »	535	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	857 50	» »	21 25	857 50	» »	» »
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	565	» »	» »	562 75	» »	1 25
Ouest.	528 75	» »	» »	531 25	2 50	» »
C ^e Parisienne du Gaz.	1690	» »	7 50	1695	» 5	» »
Canal de Suez.	428 75	3 75	» »	425	» »	3 75
Transatlantiques.	545	» 5	» »	547 50	2 50	» »
Emprunt italien 5 0/0.	65 50	» 10	» »	65 40	» »	10
Autrichiens.	400	» »	1 25	401 25	1 25	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	431 25	» »	» »	422 50	» »	8 75
Victor-Emmanuel.	225	» »	7 50	216 25	» »	8 75
Romains.	171 50	» »	12 50	163 75	» »	8 75
Crédit Mobilier Espagnol.	506 25	» »	1 25	505	» »	1 25
Saragosse.	255	» »	10	253	» »	2
Séville-Xérès-Séville.	51 25	» »	1 25	51	» »	25
Nord-Espagne.	208 75	» »	8 75	203 75	» »	5
Compagnie immobilière.	548 75	» »	1 25	545	» »	3 75
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	309 75	» »	» »	310	» 25	» »
Orléans.	304 25	» 25	» »	303 50	» »	75
Paris-Lyon-Méditerranée.	302	» »	» »	302 50	» 50	» »
Ouest.	300	» »	» »	300	» 25	» »
Midi.	300 50	» 25	» »	300 25	» »	25
Est.	302 50	» »	50	303 50	1	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné